à accepter de semblables conditions. Les Japonais renforcent leurs garnisons du Chan Toung et de Mandchourie et le 7 mai 1915, le Ministre du Japon à Pe King remet au Ministre des Affaires étrangères un ultimatum exigeant une réponse satisfaisante avant 6 heures de l'après-midi, le 9 mai; le 8, la Chine cédait, et le 25 mai, son représentant, LOU TSENG-TSIANG, Ministre des Affaires étrangères, signait avec l'envoyé japonais Hioki Eki Juhsii une série de traités relatifs au Chan Toung, à la Mandchourie méridionale et à la Mongolie intérieure orientale. Le Japon, dans les instructions données à M. Hioki par le baron KATO, Ministre des Affaires étrangères, marquait au sujet des vingt et une demandes : « Le Gouvernement impérial estime qu'il est absolument essentiel, pour fortifier la position du Japon dans l'Asie orientale aussi bien que pour sauvegarder les intérêts généraux de cette partie du monde, d'amener la Chine à adhérer aux propositions dont il s'agit, et *il est déterminé à atteindre ce but par tous les moyens en son pouvoir.* » Pour mieux assurer sa domination sur la Chine, le Japon s'opposait à ce que cette puissance — qui s'offrait à le faire dès août 1914, — prît part à l'attaque dirigée contre Kiao Tcheou par les Anglo-Japonais ; de nouveau, en novembre 1915, le Japon l'empêche de se joindre aux puissances de l'Entente et ce n'est que le 14 août 1917 que la Chine peut déclarer la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche, alors que le Japon s'est assuré, en février, l'appui du Gouvernement Impérial de Russie au sujet de ses desiderata concernant la cession éventuelle au Japon des droits appartenant à l'Allemagne au Chan Toung, et des îles allemandes occupées par les forces japonaises dans l'Océan Pacifique au nord de l'Équateur. Le Japon se fait donner d'autres promesses d'appui par la Grande-Bretagne, le 16 février 1917, par la France, le 1er mars 1917, et par l'Italie, dont le Ministère des Affaires étrangères fit connaître verbalement, le 28 mars 1917, que le « Gouvernement italien n'avait aucune objection à formuler ».

Il est certain que la Chine n'a signé que contrainte les accords de 1915; la brutalité du Japon dans les négocia-